

Durée de la session : 7 heures

Domaine de formation : ELU0104 – Déontologie et prévention de la corruption

Prérequis : Aucun prérequis n'est nécessaire

Public : Groupe d'élus

La probité constitue un principe fondamental de l'action publique et un élément essentiel de la confiance des citoyens. Les élus doivent exercer leur mandat dans le respect des règles éthiques et juridiques qui encadrent la vie publique. Certaines situations peuvent exposer les élus à des risques de conflits d'intérêts ou d'atteintes à l'intégrité. Cette formation permet d'identifier ces situations à risque et de mieux comprendre les règles applicables. Elle apporte des repères pour exercer son mandat avec transparence et responsabilité.

Les objectifs pédagogiques :

Cette formation a pour objectifs de permettre aux participants de :

- Cette session de formation a pour objectifs de permettre aux participants de :
- Connaître les différents types d'atteinte à la probité.
- Prendre conscience des risques existants au sein de la collectivité.
- Acquérir les bons réflexes pour éviter toute forme de corruption.
- Comprendre comment faire de la lutte contre la corruption, un atout pour la collectivité.

Le programme :

Les aspects juridiques :

- Les différentes formes d'atteinte à la probité.
- Les institutions chargées de la lutte contre les atteintes à la probité.
- Le traitement judiciaire des actes de corruption

Les bonnes pratiques au sein des collectivités :

- La cartographie des risques
- L'organisation interne, le rôle de la hiérarchie
- Les systèmes de contrôle internes.
- Les conditions de recrutement et de départ du personnel, la rémunération
- L'encadrement de la fonction achat.
- Les relations avec les établissements publics rattachés

L'agence française anti-corruption :

- Origine et organisation de l'agence
- Les pouvoirs de l'agence.
- Les audits et contrôles exercés par l'AFA.

Les règles essentielles de prévention de la corruption :

- Obligations pour les élus « intéressés »
- La Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)
- Les déclarations de patrimoine
- Les documents internes de lutte contre la corruption (charte)
- La transmission à TRACFIN

Les points forts de la formation :

- Le formateur est un ancien sous-préfet et magistrat de chambre régionale des comptes.

Modalités pédagogiques :

- La formation est dispensée en présentiel
- Elle alterne apports théoriques, analyses de situations, échanges et exercices pratiques pour favoriser la mise en application.

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation avec vidéoprojection
- Accès un extranet pédagogique.
- Les ressources pédagogiques (supports et documents) sont mises à disposition via cet extranet.

Ressources pédagogiques :

- Les participants ont accès à un ensemble de ressources pédagogiques numériques : supports projetés, documents d'analyse, études de cas, exercices et fiches méthodologiques.
- Ces ressources sont mises à disposition via l'extranet dédié avant, pendant ou après la formation, selon les besoins.

Modalités d'évaluation:

- Questionnaire sur les attentes

- La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue par un quiz de connaissances.
- Evaluation de la satisfaction à chaud et évaluation à froid à 6 mois

Les résultats attendus :

- À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation vous sera remise, elle précisera les objectifs visés, les dates, la durée.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET

- Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet)
- Sous-préfet pendant 9 ans Inspecteur des finances (à titre temporaire dans le cadre de la mobilité statutaire) pendant 2,5 ans Conseiller à la DATAR pendant 6 ans Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.



Financement et coût : (Tarif exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

■ Tarif – inscription individuelle en présentiel – Deux options de financement :

- 400 € TTC facturés à la Caisse des Dépôts (DIF Élu)
- 560 € TTC si prise en charge sur le budget de la collectivité

Pour nous contacter :

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)

Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY

Téléphone fixe : 05 49 71 17 03

Téléphone mobile : 06 71 61 73 49

Adresse électronique : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012

Conditions générales de vente sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Notre organisme de formation est agréé par le ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités locales depuis le 23 mars 2021 pour dispenser des formations aux élus locaux

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine



Mise à jour le jeudi 9 avril 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION Prévenir les atteintes à la probité.

Lieu : PARIS

Durée : La formation se déroule sur une journée soit : soit 7 heures

Date : mercredi 17 juin 2026 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU (facturation à la caisse des dépôts) : 400 € TTC si DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC budget de la collectivité

Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu : comment vous inscrire ?

- Connectez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr
- Accédez directement à la formation en cliquant sur le lien ci-dessous. « **Attention, pour respecter les conditions de rétractation fixées dans les conditions générales de vente de moncompteformation, vous devez vous inscrire 11 jours ouvrés avant la date de cette formation** » : soit avant le **mardi 2 juin 2026**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0104-GX0101/88982928900012_ELU0104-GX0101-PARIS

- Pour connaître les étapes détaillées d'inscription avec le DIF Élu : [cliquez-ici](#)
- Si vos droits ne couvrent pas l'intégralité du coût, la collectivité peut compléter le financement: [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de La Poste : suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité : comment vous inscrire ?

- Complétez le formulaire d'inscription ci-dessous (un par personne)
- Envoyez cette page par e-mail à : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr
- Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Prévenir les atteintes à la probité.**

Date de la session : **mercredi 17 juin 2026**

Lieu de la session : **PARIS**

Adresse de la formation :

Ne pas engager de dépenses de déplacement et d'hébergement avant de recevoir la confirmation de l'ouverture de la formation par FDEL.

L'adresse du lieu de formation prévue (sous réserve d'une modification)

Salle de réunion

10 rue Alasseur

75015 Paris

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire ☐ Maire Adjoint ☐ Conseiller (e) Municipal(e) ☐ de votre commune
Président ☐ V. Président(e) ☐ Conseiller(e) ☐ d'une communauté de communes ou d'agglomération
Conseiller départemental ☐ Conseiller régional ☐ Agent de la collectivité ☐ Autre ☐

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame ☐ Monsieur ☐ Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifiques pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui ☐ non ☐